



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

**BASELINE DU PROJET DE RECHERCHE SUR
LES CONDITIONS DE VIE EN MILIEU RURAL
DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA**

MANUEL DU CONTROLEUR

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
I – AUTORITÉS À RENCONTRER ET ACTIONS À MENER	4
I.1 Autorités à rencontrer	4
I.1.1- Les Gouverneurs	4
I.1.2- Les Préfets	4
I.1.3- Les Sous-préfets	4
I.1.4- Autorités traditionnelles et Auxiliaires de l'Administration	4
I.1.5- Autorités religieuses	5
I.1.6- Guides locaux	5
I.2 Actions à mener	5
I.2.1 Phase de dénombrement et enquête légère	5
I.2.2 Réunion Sensibilisation	6
I.2.3 Collecte principale des données	6
II - SUIVI DU DENOMBREMENT DANS LES VILLAGE ET ENQUETE LEGERE	6
II.1- Suivi du dénombrement dans les villages	6
II.2- Enquête légère et contrôle lors du dénombrement	7
II.3- Mécanisme de construction de la taille des ménages à enquêter dans un village	8
II.4- Comment faire un tirage au hasard de ménage ?	9
II.5- Mise en œuvre du tirage	10
II.5.1- Calcul de l'arrondi	10
II.5.2- Choix d'un nombre au hasard	10
II.5.3- Obtention des ménages- échantillon	10
III- DEPLOIEMENT SUR LE TERRAIN	10
IV- SUIVI ET ENCADREMENT DES ENQUETEURS	12
V- VERIFICATION DES QUESTIONNAIRES	14
V.1- Quelques consignes générales	14
V.2- Quelques cas de contrôle de cohérence à effectuer	14
VI. GARDE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS	22

INTRODUCTION

L'Enquête de Base du Projet de recherche Biogaz (EBAD-SNV) dans l'Adamaoua est une opération réalisée par l'agence néerlandaise d'assistance au développement (SNV), et exécutée par l'Institut National de la Statistique (INS). Cette enquête vise à mettre en place une base d'un dispositif d'implémentation du projet Biogaz au Cameroun, elle permettra à identifier les ménages éligibles au projet pilote de Biogaz, mais également de faire le suivi et d'évaluer les stratégies de la SNV en matière de collaboration et de surveillance auprès des futurs bénéficiaires.

L'objectif du programme est d'améliorer la santé et les conditions de vie des femmes et des enfants, de protéger l'environnement à travers l'accès de 1800 ménages pauvres des zones rurales des régions d'intervention au biogaz domestique.

Au courant de cette année 2013 et l'année 2014, l'un des résultats attendus est de construire 1000 bio-digesteurs dans les ménages pauvres des zones rurales et périurbaine de la région de l'Adamaoua.

Deux objectifs sont visés par le présent projet :

- sensibiliser les membres des villages des différents départements de la Région de l'Adamaoua, et d'autres acteurs (OSC, ONG, secteur privé, autorités administratives, traditionnelles et religieuses) sur l'importance du biogaz et persuader ces derniers à s'engager dans le sous-secteur ;
- faire une enquête de base qui fournira les indicateurs de conditions et niveau de vie des ménages dans les 5 départements de la région de l'Adamaoua.

Cette étude réalisée dans les 5 départements de la région de l'Adamaoua vise spécifiquement à établir les indicateurs de base sur :

- la fréquentation scolaire ;
- la situation de l'emploi ;
- les conditions de logement ;
- l'eau et l'assainissement ;
- la consommation d'énergie ;
- les sources de revenus du ménage ;
- l'alimentation, la boisson et le tabac ;
- les catastrophes/chocs et les stratégies d'adaptation ;
- les services et infrastructure de transport routier.

Ce projet servira de cadre de référence pour un projet de recherche action sur l'adoption de Biogaz par les ménages au Cameroun.

Vous avez été sélectionné comme potentiel contrôleur (chef d'équipe). À ce titre, vous êtes appelé à être un intermédiaire entre le superviseur de l'enquête et les agents enquêteurs. Pour ce faire, vous informerez votre superviseur des problèmes rencontrés et vous veillerez au respect des consignes sur le terrain. Vous pourrez également être amené à suppléer toute défaillance ou indisponibilité d'un enquêteur dans l'équipe que vous dirigerez ; ce qui requiert, de votre part, une grande disponibilité et une très bonne maîtrise du manuel d'instructions aux agents enquêteurs.

Pour mener à bien les missions sus-citées, vous devez avoir une bonne maîtrise de l'ensemble des documents techniques mis à votre disposition à savoir : le manuel d'instructions aux enquêteurs, les fiches de cartographie et de dénombrement, les

questionnaires, le document de nomenclatures et le manuel du contrôleur. Ce dernier document a pour objet de présenter les principales tâches auxquelles vous serez associées tout au long de l'opération, à savoir :

- Le suivi du dénombrement des villages d'enquête;
- L'organisation de la réunion de sensibilisation ;
- Le tirage de l'échantillon ;
- Le suivi et l'encadrement des enquêteurs ;
- La vérification des questionnaires ménage ;
- L'administration du questionnaire village
- La gestion du matériel et des équipements.

I – AUTORITÉS À RENCONTRER ET ACTIONS À MENER

I.1 Autorités à rencontrer

L'équipe INS chargé de mettre en œuvre le projet devra rencontrer au préalable les autorités administratives (gouverneur, préfet, sous-préfet) ; et les autorités locales et traditionnelles (lamido, chefs de cantons, Djaoros) pour une meilleure sensibilisation sur les objectifs et susciter une plus grande adhésion à l'étude. La réussite de cette opération passe par une bonne définition des intervenants et des actions à mener par chacun d'eux.

Les principaux responsables de la sensibilisation sont constitués de :

- Le chef d'agence régionale INS Adamaoua pour le Gouverneur;
- Les superviseurs pour les préfets/sous préfets au niveau du département et des arrondissements;
- Les chefs d'équipes pour les sous préfets, les autorités religieuses, les autorités locales et traditionnelles (lamido, chefs de cantons, Djaoros).

Il est essentiel pour les superviseurs et contrôleurs d'entretenir de très bons rapports avec les autorités administratives à tous les niveaux. Leur radio de commandement (RAC) peut être d'une très grande utilité.

I.1.1- Les Gouverneurs

Les Gouverneurs recevront une lettre signée du Directeur Général de l'INS, qui sollicite leur appui pour la réussite de l'opération. Leur degré d'implication dans cette activité sera fonction des explications qui leur auront été fournies par le chef d'agence régionale de l'INS dans l'Adamaoua qui est le responsable de la sensibilisation administrative au niveau de la région.

I.1.2- Les Préfets

Bien que l'intervention des Préfets ne soit pas très marquée sur le terrain, les superviseurs s'assureront qu'ils auront reçu une ampliation des correspondances relatives à la sensibilisation qui leur seront adressées par les Gouverneurs. Il est souhaitable que le Préfet reçoive une visite de courtoisie des superviseurs accompagnés si possible du Chef d'agence régional de l'INS Adamaoua. Cette visite permettra aux superviseurs d'informer le Préfet des objectifs de l'opération et de les informer de leur présence sur son territoire de commandement.

I.1.3- Les Sous-préfets

Les superviseurs présenteront les contrôleurs et agents sensibilisateurs/enquêteurs du projet Baseline Survey of Adamawa region aux Sous-préfets des arrondissements couvrant les villages pilotes retenues pour le projet, ainsi que leur planning et zones de travail, et leur expliqueront ce que le Gouvernement, à travers la SNV, attend de cette opération et en quoi consistera leur appui. Pour une meilleure sensibilisation, le Sous-préfet fera si nécessaire, en collaboration avec le superviseur/contrôleur, une note de sensibilisation ou d'information sur les objectifs de l'enquête aux lamibés et Chefs traditionnels concernés.

I.1.4- Autorités traditionnelles et Auxiliaires de l'Administration

Les autorités traditionnelles et les auxiliaires de l'Administration concernés ici sont : les Chefs de cantons ou groupements, les Lamibés, les Chefs de village/ Djaoros. Une fois saisis de l'exécution de l'enquête, généralement par le Sous-préfet, ces différentes

autorités traditionnelles seront chargées de sensibiliser leurs différentes couches de population. Ils devront également encadrer l'équipe composée du contrôleur et des agents sensibilisateurs/enquêteurs devant travailler dans leurs villages. Compte tenu du faible degré d'alphabétisation des populations dans ces villages, il serait indiqué d'utiliser les langues locales.

I.1.5- Autorités religieuses

Les lieux d'office religieux offrent des canaux précieux pour véhiculer les messages publicitaires de l'enquête. Les responsables de terrain (superviseurs et contrôleurs) devront rencontrer les différents chefs religieux plus précisément l'Imams du village pour solliciter son concours afin qu'il soit amplificateur de la lettre de sensibilisation provenant du Sous-préfet ou de toute autre autorité.

Cette activité de sensibilisation concerne chaque village échantillon et relève donc de la compétence du contrôleur.

I.1.6- Guides locaux

Les guides locaux constitueront sur le terrain une véritable courroie de transmission entre les ménages et les équipes de terrain. Il est par conséquent important qu'ils soient imprégnés des objectifs de l'enquête. Pour chaque village, il est prévu de travailler avec deux guides dont le chef du village et une autre personne identifiée avec le concours du chef de village/Djaoro. Ils doivent avoir une bonne connaissance du village, des limites du village, des populations du village, avoir une bonne réputation et parler la langue locale. Ils auront à expliquer le choix des ménages - échantillon et pourront en cas de besoin jouer le rôle facilitateurs pour les invitations à la réunion de sensibilisation et lors du dénombrement.

I.2 Actions à mener

L'INS a envoyé diverses correspondances aux autorités administratives de la province. Il a conçu un dossier de sensibilisation et des communiqués de presse ; la SNV a confectionné des affiches et banderoles publicitaires que les équipes de terrain fixeront aux endroits stratégiques du village. Les affiches devront être apposées le long des artères ou dans les lieux de grande fréquentation comme les stades, les marchés, les gares routières, les entrées des chefferies et des lamidats ou des résidences des chefs de quartier/ Djaoros, les édifices religieux (mosquées, etc.).

Les contrôleurs veilleront à disposer des copies de toutes les correspondances envoyées aux différentes autorités, des lettres d'introduction dans les ménages, et des affiches supplémentaires.

I.2.1 Phase de dénombrement et enquête légère

Immédiatement après la sensibilisation des autorités locales, des équipes INS composées chacune de 5 personnes (dont un chef d'équipe et 4 enquêteurs/cartographe) seront déployées dans les villages sélectionnés pour le dénombrement des ménages et une collecte des données légère auprès de ces ménages. Le dénombrement des ménages consistera à énumérer tous les ménages du village. L'enquête légère permettra d'identifier les ménages éligibles au projet à partir des réponses aux questions prévues à cet effet. Les ménages dénombrés et échantillonnés seront attribués aux enquêteurs par le chef d'équipe pour la collecte proprement dite.

I.2.2 Réunion Sensibilisation

Une fois le dénombrement terminé, votre équipe organisera en collaboration avec le chef du village une réunion au cours de laquelle au moins 50 ménages seront conviés. Les objectifs, les cibles et les avantages du projet biogaz seront communiqués à la population lors de cette réunion. Il sera également question de conscientiser les parties prenantes, leur faire comprendre la nouvelle technologie et susciter davantage leur acceptation et adhésion au projet. Vous devez également décrire aux participants de la réunion les étapes de mise en œuvre du projet dont la toute première est l'étude de base à réaliser par l'INS. A la fin de la sensibilisation, une liste des contacts et adresses des ménages éligibles seront produites pour permettre à la SNV et autres partenaire d'échanger et faire le suivi.

I.2.3 Collecte principale des données

La durée de la collecte des données est de 34 jours. Chaque équipe couvrira durant cette période 10 villages. Dans chaque village, on enquêtera 20 ménages dont une partie constituée de ne chefs de ménages éligibles identifiés lors de la réunion de sensibilisation. On enquêtera également 20-ne chefs de ménages choisi au hasard parmi les non éligibles qui étaient présents à la réunion de sensibilisation, les ménages éligibles identifiés lors du dénombrement mais qui étaient absents lors de la réunion de sensibilisation.

Une équipe s'occupera simultanément de 2 villages à la fois par vague de -6 à 7 jours; soit 2 à 3 jours de dénombrement, 1 jour de sensibilisation et 3 jours de collecte y compris le ratissage et les délais de route.

II - SUIVI DU DENOMBREMENT DANS LES VILLAGE ET ENQUETE LEGERE

II.1- Suivi du dénombrement dans les villages

Suivant les indications fournies par les superviseurs, vous veillerez à la bonne réalisation de l'opération de dénombrement. Ce travail, généralement réalisé par binôme d'agent sensibilisateur/enquêteur consiste, dans un village donnée, à parcourir tout le village, à produire un plan de situation du village, à compter systématiquement tous les ménages se trouvant à l'intérieur du village afin d'avoir une énumération complète des ménages du village. Cette opération donne également une estimation de la population qui habite le village au moment de l'enquête. Elle se déroule en deux principales étapes : la reconnaissance du village et l'énumération des ménages.

Remarques

- Avant le dénombrement des ménages proprement dit, il est recommandé de faire d'abord la reconnaissance du village. Il s'agit d'identifier les limites du village, d'en faire le tour, de la diviser en blocs de maisons, de quartiers ou autres si possible et d'en dresser le plan de situation sur un croquis. Ce plan de situation doit être dressé par le binôme enquêteur/cartographe.
- L'énumération des ménages dans un village se fait à l'aide de la fiche de dénombrement. Elle consiste à dresser, par village retenue, la liste exhaustive des ménages, en numérotant d'abord les structures puis les ménages à l'intérieur des structures. Chaque ménage du village aura donc un numéro d'identification unique à 5 chiffres précédé du sigle WUR. Ce numéro aura la forme WUR/XXX/YY où XXX représente le numéro de la structure et YY celui du ménage dans la structure.

Exemples : WUR/027/01 (pour le 1^{er} ménage de la structure 027); WUR/027/02 (pour le 2^{ème} ménage de la structure 027); WUR/183/00 (lorsque la structure n°183 est vide).

- En vérifiant les fiches de dénombrement remplies par les enquêteurs, vous devez vous assurer qu'un maximum d'informations a été collecté pendant le dénombrement, notamment en ce qui concerne la taille des ménages ; car c'est cette information qui permet de mieux estimer l'effectif de la population. Si elle est manquante pour un nombre important de ménages, les enquêteurs seront emmenés à la compléter tout au long de la phase de collecte.
- Assurez-vous qu'une nouvelle numérotation séquentielle des ménages du village est générée sur la fiche de dénombrement à partir de la première numérotation. Cette liste séquentielle qui vous sera remise par vos enquêteurs combinée à celle que vous obtiendrez après la réunion de sensibilisation vous permettra de faire la combinaison des tirages des ménages-échantillon qui auront à répondre aux questionnaires ménage.
- Vous remplirez la fiche de l'échantillon des ménages, laquelle indique pour chaque village, la liste des ménages qui seront enquêtés. Outre le numéro du village, cette fiche contient des indications sur les numéros des ménages (numéro de structure et numéro du ménage dans la structure), le nom de leur chef et quelques informations sur le remplissage du questionnaire.

NB : 1- La numérotation séquentielle concerne tous les ménages sans exclusive qu'ils soient favorables ou non au projet.

2- Le tirage de l'échantillon concerne environ 20 ménages à enquêter par village. La méthodologie de tirage est décrite à la sous section 2.2.1 ci-dessous.

3- Lorsque les limites d'un d'un village ne sont pas clairement identifiables, vous devez aider les enquêteurs/cartographe à trancher ; et si le doute persiste, référez-vous à votre superviseur.

4- les agents sensibilisateur/enquêteur seront déployés deux à deux par village pour différentes phases de cette enquête.

II.2- Enquête légère et contrôle lors du dénombrement

Lors du dénombrement, opération consistant à énumérer tous les ménages du village, les équipes de terrain devront faire en même temps une enquête légère à tous les ménages dénombrés. L'enquête légère permettra d'identifier les ménages éligibles au projet à partir des réponses aux questions prévues à cet effet. Pour identifier ces ménages éligibles, l'on doit enregistrer des informations ou les aspects suivants pour chaque ménage dénombré :

Avant de compléter les informations des colonnes (1), (2), (3), (4) vérifier l'exactitude des informations sur l'éligibilité à la colonne (6A) i.e. que les agents enquêteurs ont inscrit le code 1 à la colonne (6A) uniquement lorsque qu'on a au moins une valeur 1 entre les colonnes (16) et (17) et absolument la valeur 1 dans les colonnes (18), (19) et (20).

Vérifier la conformité des informations de la colonne (6) en vous référant aux colonnes (6A) et (7). Puis procédez aux numérotations séquentielles décrites lors de la formation des agents enquêteurs pour les colonnes allant de (4) à (1).

Vérifier que le numéro du GPS correspond bien à celui du binôme.

II.3- Mécanisme de construction de la taille des ménages à enquêter dans un village

Le tirage de l'échantillon concerne environ 20 ménages à enquêter par village, ce nombre est en principe une moyenne. La taille réelle des ménages à enquêter dans un village est un nombre n qui peut être un peu plus petit ou même plus grand que 20. Ce nombre est composé de :

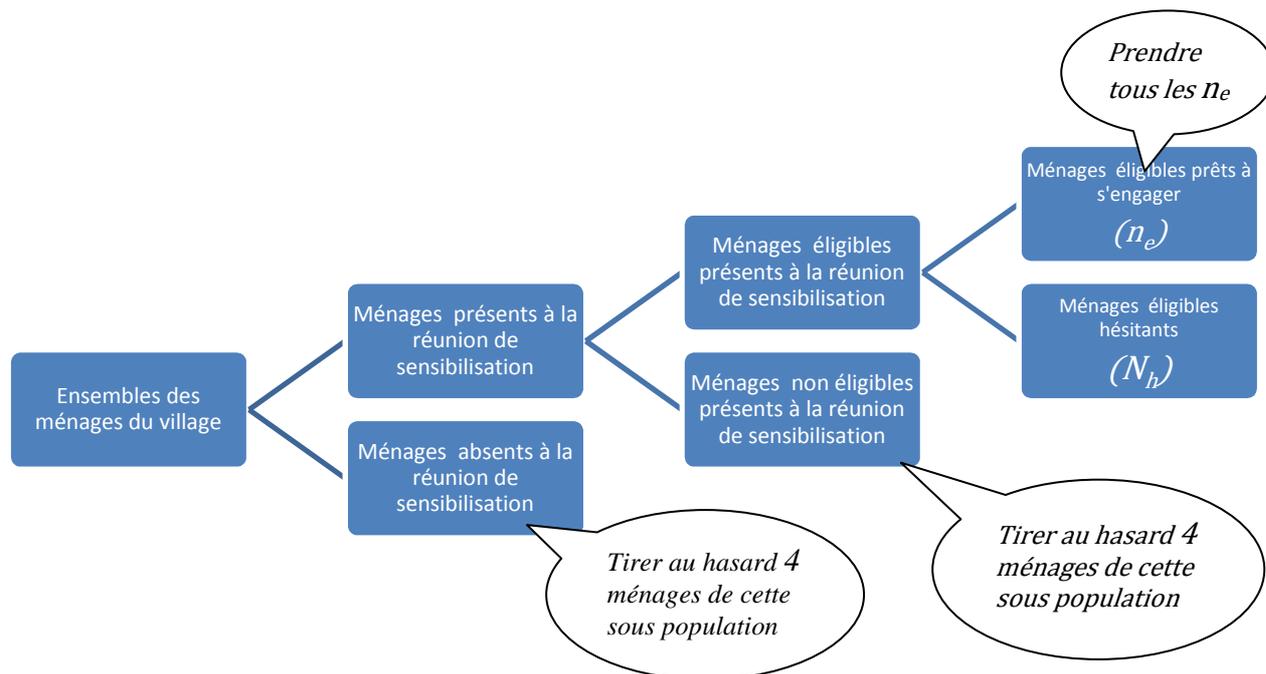
- n_e : tous les ménages éligibles intéressés par le projet et présent à la réunion de sensibilisation ;
- n_h : certains ménages éligibles hésitants et présent à la réunion de sensibilisation à tirer au hasard (au cas où ; $n_e < 12$) parmi les éligibles hésitants de sorte que : $n_e + n_h = 12$.
- 4 : ménages non éligibles au projet tirés au hasard parmi ceux présents à la réunion de sensibilisation ;
- 4 : ménages tirés au hasard parmi les ménages absents lors de la réunion de sensibilisation.

$$\text{donc: } n = n_e + n_h + 4 + 4 \text{ soit } n = n_e + n_h + 8$$

En pratique on fera entre deux à trois tirages suivant que $n_e \geq 12$ ou $n_e < 12$:

Cas où $n_e \geq 12$: dans ce cas on choisira $n_h = 0$ et donc : $n = n_e + 0 + 4 + 4$

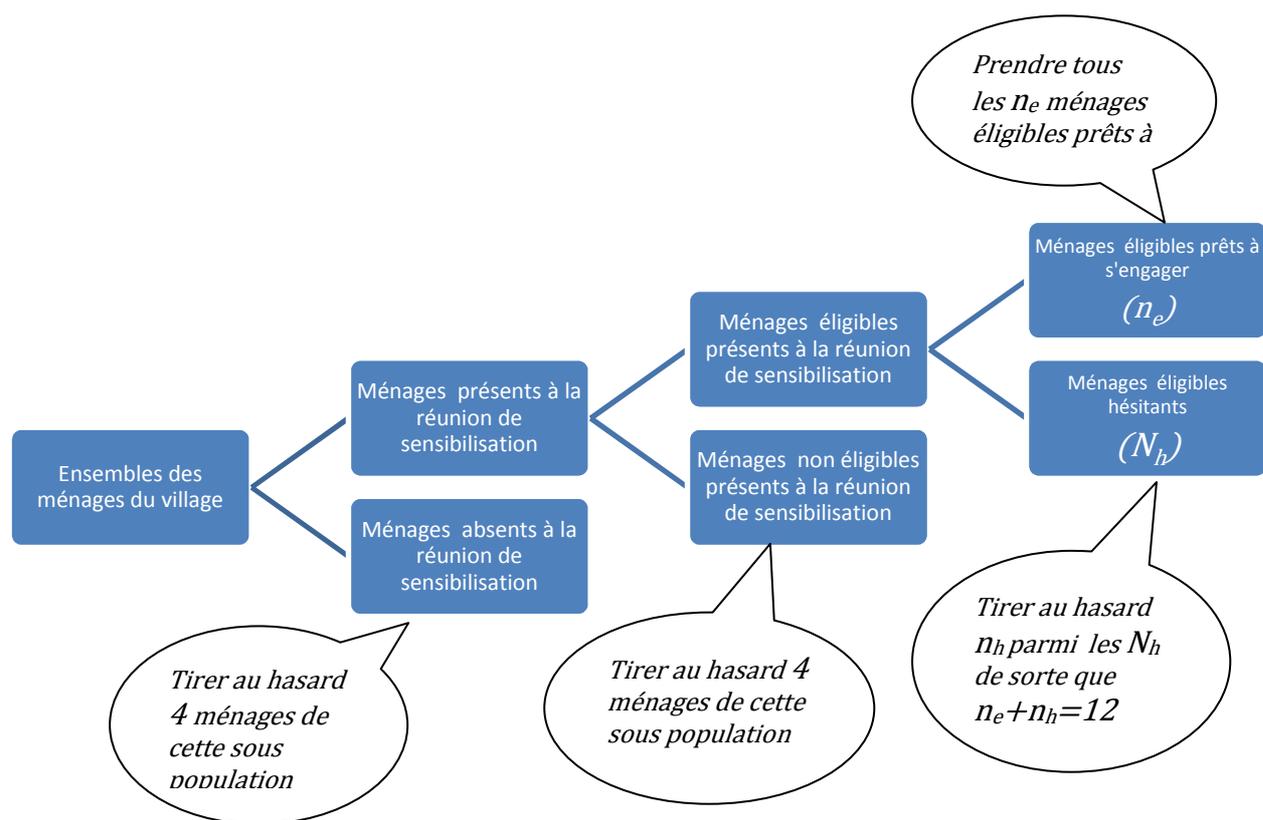
Pour avoir la taille de l'échantillon, il suffit de faire deux tirages au hasard 4 ménages parmi les non éligibles mais présent à la réunion et parmi les absents de la réunion.



NB : dans ce cas on peut obtenir une taille de ménage qui dépasse 20 : exemple d'un village avec 14 ménages éligibles prêts à s'engager $\rightarrow n = 14 + 0 + 4 + 4 = 22$.

Cas où $n_e < 12$: pour avoir la taille de l'échantillon ici, il suffit d'abord prendre d'abord tous les n_e ménages éligibles intéressés par le projet et présents à la réunion de sensibilisation ; de tirer parmi les éligibles hésitants de la réunion un certain nombre n_h de sorte que $n_e + n_h = 12$; enfin de faire deux tirages au hasard 4 ménages parmi les

non éligibles mais présents à la réunion et parmi les absents de la réunion. Finalement, on obtient la taille $n = n_e + n_h + 4 + 4$.



II.4- Comment faire un tirage au hasard de ménage ?

EXEMPLE 1 : Dans le village, on connaît, après la réunion de sensibilisation, le nombre d'éligibles prêts à s'engager qui est $n_e = 7$. on connaît également le nombre total de ménages $N_h = 13$ des ménages éligibles hésitants que l'on peut numérotter séquentiellement de 1 à N_h . Après la réunion de sensibilisation, on souhaite tirer au hasard un certain nombre n_h parmi les N_h de sorte que : $n_e + n_h = 12$; comme $n_e = 7$, on déduit que le nombre à tirer est parmi les N_h est $n_h = 5$.

Pour tirer les 5 ménages parmi les $N_h = 13$ ménages hésitants, on doit :

- calculer, dans un premier temps, le pas de tirage qui est donné par la formule $p = N_h / 5 = 13 / 5 = 2,6$ (Ce résultat n'est pas arrondi) ;
- choisir ensuite un nombre au hasard compris entre 1 et la partie entière de p , soit x ce nombre ; ici x peut prendre une seule des valeurs 1 ou 2.
- prendre les ménages ayant pour numéro séquentiel x ; $[x + p]$; $[x + 2p]$; $[x + 3p]$ et $[x + 4p]$ comme échantillon. Si le choix de x a été de 2, les 5 ménages éligibles hésitants à enquêter auront donc pour numéro séquentiels 2 ; $[2 + 2,6]$; $[2 + 2 \times 2,6]$; $[2 + 3 \times 2,6]$ et $[2 + 4 \times 2,6]$ soit (2 ; $[4,6]$; $[7,2]$; $[9,8]$; $[12,4]$) c-(2 ; 5 ; 7 ; 10 ; 12).

NB : $[]$ est la fonction arrondi. Exemple : $[3] = 3$; $[4,5] = 5$; $[12,9] = 13$; $[6,2] = 6$.

Exercice : Constituer l'échantillon dans un village ayant 14 ménages éligibles intéressés par le projet à la réunion de sensibilisation, 30 ménages non éligibles mais présents à la réunion de sensibilisation et 18 absents.

Après la construction de la taille de l'échantillon, la fiche de l'échantillon doit être remplie pour le village concerné, et les informations concernant les ménages tirés doivent être communiquées aux agents sensibilisateurs/enquêteurs pour leur repérage et le début de l'enquête proprement dite.

II.5- Mise en œuvre du tirage

II.5.1- Calcul de l'arrondi

La notion de l'arrondi se réfère à l'arrondi par défaut si la partie décimale est strictement inférieure à 0,5 et à l'arrondi par excès au cas contraire. Ainsi, si les deuxième et troisième ménages tirés sont l'arrondi de « 5+33,4 » et de « 5+2x33,4 »; alors les numéros séquentiels de ces ménages sont 38 et 72 respectivement.

Par contre, la notion de partie entière utilisée pour le tirage du premier numéro séquentiel équivaut à la notion de l'arrondi par défaut. Par exemple si on veut tirer 8 parmi 267 ménages, le résultat de la division de 267 par 8 est 33,4 et la partie entière de 33,4 est égale à 33; le premier ménage sera tiré entre 1 et 33. Si par contre on souhaitait tirer 8 ménages parmi 165, la division de 165 par 8 donnerait le résultat 20,6 ; la partie entière serait donc égale à 20 ; le premier ménage devrait dans ce cas être tiré entre 1 et 20.

II.5.2- Choix d'un nombre au hasard

Le choix du nombre au hasard entre 1 et la partie entière de p peut se faire de plusieurs manières. Vous pouvez, par exemple, demander à un enfant qui sait compter de choisir un nombre dans l'intervalle concerné, ou surtout utiliser un tirage sur des papiers où l'on a préinscrit les nombres de 1 à la partie entière de p . Vous pouvez aussi utiliser un tirage en pointant, les yeux fermés, sur un support où sont inscrits les nombres de 1 à la partie entière de p ; utiliser une table des nombres au hasard ; etc.

Les différentes méthodes ainsi que leurs avantages vous seront expliqués par les superviseurs qui prescriront celle à utiliser compte tenu de la facilité de sa mise en œuvre.

II.5.3- Obtention des ménages- échantillon

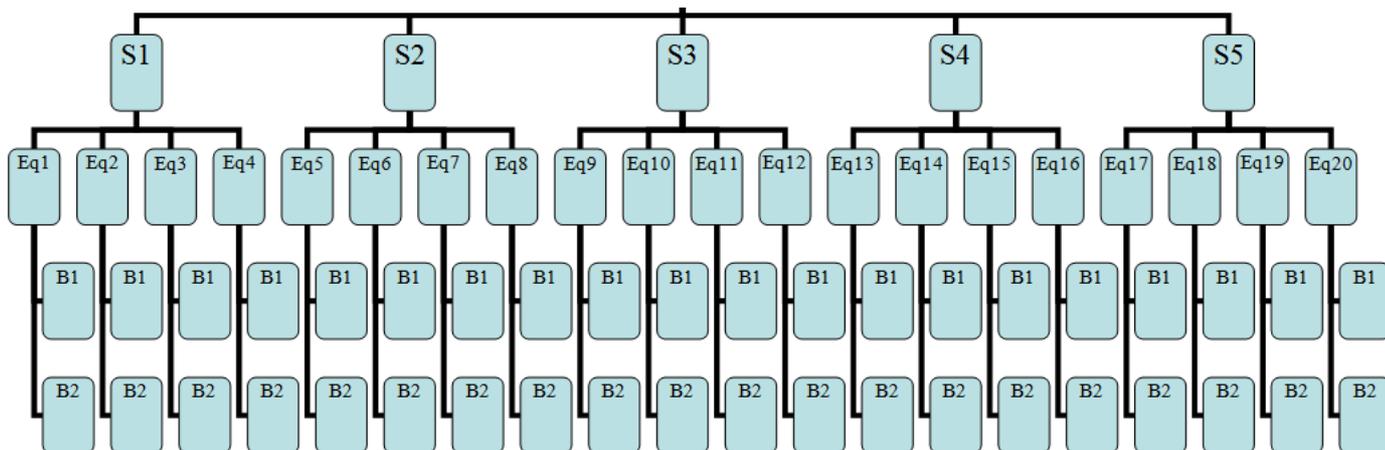
A l'issue des différents tirages, vous devez constituer l'échantillon $n = n_e + n_h + 4 + 4$. Vous devez enregistrer tous les ménages échantillonnés sur la fiche échantillon, puis les distribuer équitablement aux agents sensibilisateurs/cartographes. Vous reviendrez compléter les résultats de l'enquête sur ces fiches pour les ranger dans le dossier du village.

III- DEPLOIEMENT SUR LE TERRAIN

Le déploiement des équipes sur le terrain est organisé par pool de supervision ; on a 5 pools de supervisions. Les pools sont définis par les itinéraires par arrondissement (voir tableau ci contre).

Chaque pool de supervision à 4 équipes en charge. Une équipe de terrain est composé de 5 personnes dont un chef d'équipe et 2 binômes formés chacune de 2 agents (sensibilisateur/enquêteur) voir figure ci contre.

Figure 1 : Configuration des équipes de supervision



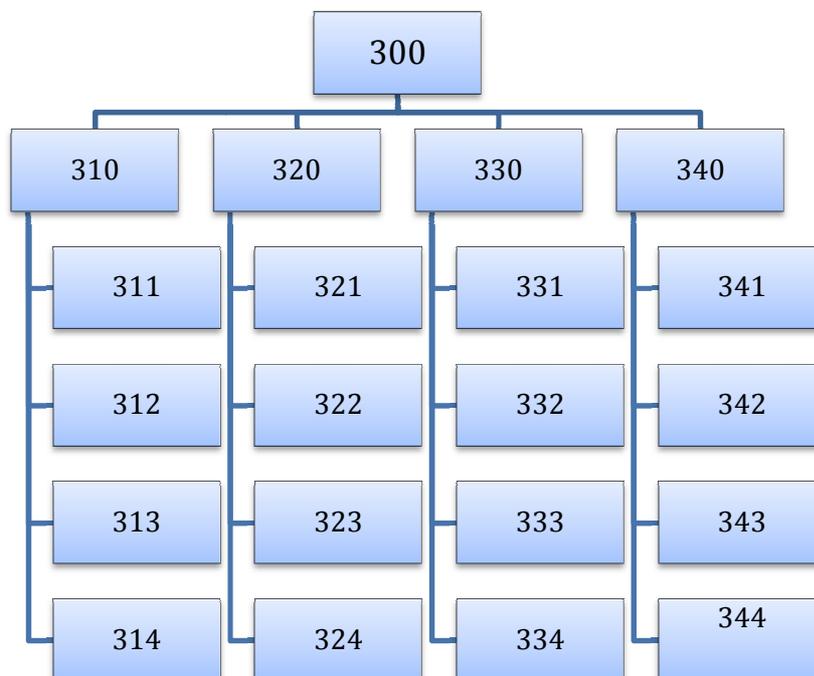
Une fois tous les questionnaires vérifiés et contrôlés, vous devez vérifier que les codes des enquêteurs sont correctement inscrits dans les bacs prévu à la page de garde puis inscrivez votre nom et votre code de chef d'équipe. Les codes des superviseurs sont : 100 ; 200 ; 300 ; 400 ; 500

Ceux des chefs d'équipes sont liés à ceux des superviseurs et sont de la forme : 110 ; 120 ; 130 ; 140 ; ... ; 510 ; 520 ; 530 ; 540.

Les codes des agents sensibilisateurs sont liés aux codes des superviseurs et chefs d'équipes et sont de la forme : 111 ; 112 ; 113 ; 114 ; ... ; 544.

Pour le pool de supervision N°3, les codes du superviseur, des contrôleurs et des agents enquêteurs sont décrits sur la figure ci contre :

Figure 2 : Codes équipes de terrain pour le pool de supervision N°3



Les itinéraires des équipes provisoire des pools de supervision sont définis dans le tableau ci-après, l'itinéraire peut être amélioré par le superviseur mais en gardant les mêmes arrondissements. Quant aux itinéraires et déploiement des équipes de terrain, ils seront définis par le superviseur en fonction des réalités et des spécificités de leurs zones de travail.

Tableau 1 : Déploiement des équipes par pool de supervision, selon les Vagues et arrondissements

	VAGUE 1	VAGUE 2	VAGUE 3	VAGUE 4	VAGUE 5
Pool Supervision 1	BANYO, MBE,NGANHA , NGAOUNDERE III	BANYO, MAYO- DARLE	MAYO- DARLE, BANKIM	BANKIM	BANKIM
Pool Supervision 2	NGANHA	TIBATI	TIBATI	TIBATI, BANYO	BANYO
Pool Supervision 3	BELEL	DIR, MEIGANGA	DIR	NGAOUNDAL	NGAOUNDAL, TIBATI
Pool Supervision 4	MARTAP, NYAMBAKA	MEIGANGA, BELEL, NYAMBAKA	MEIGANGA	DJOHONG, NGAOUI	MEIGANGA
Pool Supervision 5	TIGNERE, MARTAP	MAYO- BALEO	GALIM- TIGNERE, TIGNERE	GALIM- TIGNERE, TIGNERE	GALIM- TIGNERE, TIGNERE

IV- SUIVI ET ENCADREMENT DES ENQUETEURS

Le suivi et l'encadrement des enquêteurs relèvent de la responsabilité directe du contrôleur et portent sur trois principaux aspects à savoir : organisationnel, technique et pratique.

Sur le plan organisationnel :

- Vous êtes responsable de la sensibilisation des autorités administratives, locales et traditionnelles dans vos villages respectifs, de ce fait, vous devez continuer le travail commencé par votre superviseur. En particulier, vous devez prendre contact avec les autorités administratives et traditionnelles dans chacun de vos villages, dès votre arrivée dans la zone, avant de commencer le travail de dénombrement et d'enquête ;
- Vous contrôlez la bonne délimitation du village avec le concours du Djaoro ou le second guide locale et vous vous assurez du bon déroulement du dénombrement. Cette phase inclut l'enquête légère d'éligibilité;
- Vous procédez, toujours en collaboration avec vos deux guides locaux à l'organisation de la réunion de sensibilisation qui aura lieu le troisième jour au village. Cette organisation consiste à choisir le lieu de la réunion(en général il est souhaitable que ça se déroule chez le chef de village si jamais ce dernier dispose d'une salle appropriée, ou encore si possible dans un foyer communautaire au village, etc.); l'invitation des chefs de ménage du village (cette invitation concerne tous les chefs de ménages résidants dans le village); l'affiche des banderoles et fiches publicitaires aux endroits populaires du village ;
- Vous déployez vos enquêteurs deux par deux par village pour les opérations de dénombrement, la réunion de sensibilisation et la collecte des données;
- Vous devez introduire les sensibilisateurs/enquêteurs dans les ménages lors du dénombrement et lors de la collecte proprement dite et surtout en début du travail dans le village pour familiariser ces derniers aux procédures d'introduction et ou vous assurer que cette introduction se passe bien ;

- Vous devez organiser les enquêteurs de votre équipe autant que possible en groupe de deux afin de faciliter leur progression dans le village et veiller au respect des délais ;
- Vous devez vous assurer que chaque membre de votre équipe dispose à temps du matériel nécessaire au bon déroulement des interviews ;
- Vous devez indiquer le plus tôt possible à votre superviseur tout changement intervenu dans votre calendrier de travail ou de déplacement ;
- Vous devez veiller au respect de la durée impartie à chaque vague d'enquête, et autant que possible du planning des visites dans les ménages- échantillon.

Sur le plan technique, vous devez :

- Maîtriser l'environnement de vos zones d'enquête et familiarisez vous avec la zone de travail en vue de fournir à votre équipe toute information nécessaire et déterminer les meilleures dispositions à prendre pour le voyage et l'hébergement ;
- Rappeler toutes les dispositions techniques indispensables au bon remplissage des questionnaires (vous devez continuer à former votre équipe sur le terrain) ;
- Communiquer un certain nombre d'informations à l'enquêteur pour le remplissage de certaines questions (N° du village, N° de la vague, N° séquentiel du ménage, N° de structure du ménage, N° du ménage dans la structure, Code enquêteur, etc.) ;
- Vous assurer que ces dispositions sont systématiquement respectées, et renvoyer éventuellement sur le terrain les questionnaires mal remplis pour correction ou complément d'information ;
- Répartissez les tâches aux agents sensibilisateurs/enquêteurs, en tenant compte de l'ethnie des répondants et en s'assurant d'une distribution équitable du volume de travail. Faites un effort pour instaurer un esprit d'équipe positif. Une atmosphère agréable de travail, ainsi qu'une bonne planification des activités de terrain contribuent à la qualité de l'enquête dans l'ensemble ;
- Vérifier les questionnaires et informer votre superviseur quotidiennement si possible du déroulement des opérations dans votre zone d'enquête. Il est impératif que l'essentiel du contrôle des questionnaires se fasse pendant que l'équipe travaille encore dans le village concerné. Dans tous les cas, veuillez à récupérer les questionnaires remplis par chaque enquêteur au plus tard le lendemain du jour de l'interview des différentes sections déjà remplies pour lecture afin de permettre que les corrections puissent être apportées lors de la prochaine visite.

Prenez soin de transmettre les questionnaires complètement contrôlés au superviseur dans les trois jours suivants la fin de l'enquête dans un ménage. Veillez aussi à effectuer au moins un contrôle rapide de tous les questionnaires avant chaque déplacement de l'équipe dans une autre localité s'il y a lieu ;

- Pour les refus, vous devez chercher à persuader les personnes qui refusent de répondre à l'enquête. Signalez à votre superviseur, et au besoin à l'autorité locale, tout cas de refus catégorique ou de ménage absent.

Sur le plan pratique, l'harmonie au sein d'une équipe peut entretenir un climat de confiance susceptible de favoriser la bonne marche du travail. Il vous appartient d'instaurer un tel climat dans votre équipe tout au long de l'opération. En tant que responsable, tout clivage qui naîtrait dans votre équipe traduirait votre incapacité à gérer le groupe et serait de nature à compromettre le bon déroulement de la collecte.

V- VERIFICATION DES QUESTIONNAIRES

Cette tâche constitue une partie importante de votre travail pendant l'enquête. Elle demande beaucoup de concentration. Vous serez jugé sur cette partie du travail. Les principales consignes à respecter et les différents contrôles de cohérence à effectuer doivent être maîtrisés.

V.1- Quelques consignes générales

- Effectuez vous-mêmes quelques interviews au début de l'enquête ;
- Assurez-vous de l'effectivité des interviews dans les ménages sélectionnés (visites inopinées pendant l'interview) ;
- Vérifiez très scrupuleusement et au plus tard avant la fin de la deuxième journée de collecte que les premiers questionnaires ou sections du questionnaire sont bien remplis par chacun de vos enquêteurs ;
- Codifiez éventuellement dans le cadre de ces vérifications des questionnaires ou sections du questionnaire sans attendre la fin d'une vague ;
- Quand il faut inscrire un nombre, il convient de le cadrer à droite et de compléter les bacs restant par des 0 (Exemple, si vous devez inscrire 1 dans trois bacs, alors faites comme suit : |_0_|_0_|_1_|. ***Pour les montants dont il est prévu un digit de contrôle comme c'est le cas dans les sections 5, 6,7 10, cadrez juste ce montant à droite sans compléter les bacs restant par des 0 ;***
- A la fin d'une vague, vérifiez systématiquement tous les questionnaires en prenant soin de revoir la cohérence de toutes les sections ;
- Trois jours au maximum après la fin d'une vague, les questionnaires codifiés et vérifiés doivent être expédiés à votre superviseur ;
- Vous devez durant toute la période d'enquête faire des interviews de contrôles à hauteur de 10% de l'échantillon à vous confié, soit au moins deux interviews de contrôle à faire dans chaque village, les interviews de contrôles doivent être fait sur des questionnaires différents puis le compte rendez remis au superviseur;
- Tenez régulièrement des réunions de mise au point avec tous les membres de votre équipe.

Il convient absolument d'éviter :

- D'accumuler des questionnaires non vérifiés ;
- De faire aveuglement confiance aux enquêteurs (allez vérifier dans le ménage toute information douteuse) ;
- De dissimuler le mauvais comportement d'un membre de votre équipe.

V.2- Quelques cas de contrôle de cohérence à effectuer

Avant d'effectuer les contrôles de cohérence à l'intérieur des questionnaires (dont les plus importants vous sont donnés dans le tableau ci-dessous), comparez Q006 « *Nombre*

de personnes dans le ménage (y compris les visiteurs) » et la taille du ménage figurant dans la fiche de dénombrement. Avisez le superviseur en cas d'écart important avéré.

1. Le contrôle des identifiants du ménage consiste à s'assurer que les codes affectés aux variables : département, arrondissement et village sont bien appropriés au ménage enquêté. De plus, pour un même ménage enquêté, il faut veiller à ce que les codes soient les mêmes sur le questionnaire principal et la fiche échantillon ;
2. Le questionnaire comporte un certain nombre de sauts qu'il convient de respecter scrupuleusement. Le contrôleur doit les identifier dans chaque section ;
3. Certaines sections du questionnaire ne concernent qu'une partie des membres d'un ménage. Citons en exemple la section 02 sur " l'éducation des membres du ménage " qui ne s'intéresse qu'aux personnes de 5 ans ou plus. Dans ces cas, le contrôleur à partir du numéro d'ordre de l'individu doit se référer à la section 01 pour s'assurer que les informations sur toutes les personnes éligibles à cette section ont été fournies.
4. Le fait que dans un ménage certaines sections soient remplies signifie que dans ce ménage on doit collecter des informations dans les autres sections. C'est le cas par exemple d'un ménage qui à la section 06 sur l'agriculture et l'élevage déclare faire de la pisciculture. On s'attend à ce que dans ce ménage le répondant ait déclaré que cette activité est pratiquée (comme emploi principal ou emploi secondaire) par au moins un membre du ménage à la section 04, et qu'une partie de cette production est utilisée pour l'autoconsommation.

Les autres exemples de ce type sont :

Possession de véhicule ; section 05 => suppose que les dépenses de carburant ; soient enregistrées à la section 07

Possession d'un Groupe électrogène ; section 05 => suppose que les dépenses pour Essence mélange (zoazoa) soient enregistrées à la section 07

Avoir des enfants inscrits à l'école ; section 02 => des dépenses d'éducation à la sous-section 7 sur les dépenses sur les douze derniers mois..

5. La vraisemblance des réponses doit également faire l'objet d'une attention particulière pendant la vérification des questionnaires. Quelques exemples :

Section 07 : la régularité d'une dépense sera mise en rapport avec la taille du ménage.

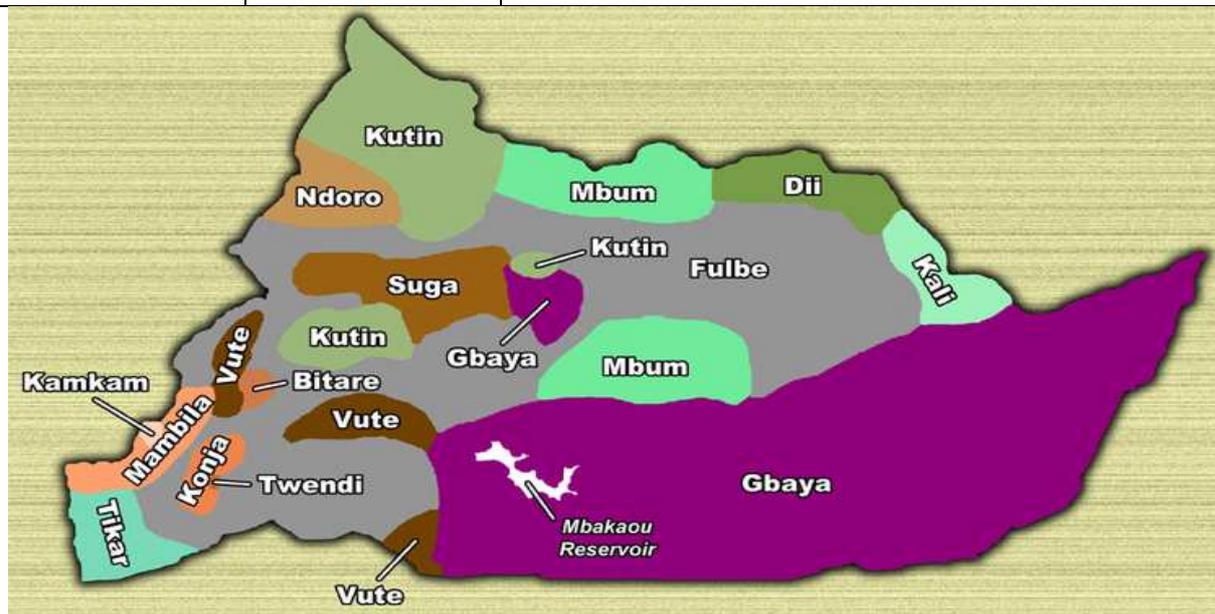
Section 07(sur les dépenses des douze derniers mois) : les frais de scolarité ou d'inscription seront confrontés au nombre d'enfants en cours de scolarisation, au cycle d'enseignement fréquenté.

Les superviseurs, lors de la formation, vous indiqueront les autres contrôles et vérifications à faire pour assurer une cohérence globale dans le questionnaire que vous remet l'agent enquêteur.

Section 00 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Page couverture	Page couverture	Vérifiez que les informations d'identification du ménage ont été correctement remplies. Codifiez les informations sur la page de couverture du Questionnaire Ménage si l'enquêteur/enquêtrice ne l'a pas fait. Si le code du résultat final n'est pas '1', vérifiez bien que l'on a dans les questionnaires des pages ou sections non remplies. Si le code du résultat final est '1', continuez la vérification des pages suivantes du Questionnaire Ménage.
S00Q004	S00Q004	Vérifier que dans le village, il n'y a pas plusieurs ménages portant le même numéro de structure et le même numéro de ménage.
S00Q006	S01Q101	Mettez en relation le nombre de personnes du ménage inscrit en Q006 avec le nombre de colonnes remplies à la section 01 (tableau ménage, dernier numéro de Q101).
S00Q014	S00Q014	S'assurer que le résultat de la collecte est bien rempli
Consentement	consentement	Vérifiez que le formulaire de consentement a été signé par l'enquêteur attestant que ce dernier l'a bien lu devant le chef de ménage, son représentant ou par quelqu'un du ménage pouvant nous donner les bonnes informations sur le ménage.

Section 01 : COMPOSITION DU MENAGE ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
S01Q103	S01Q105	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celles données en Q105 pour les autres membres du ménage. Vous ne pouvez avoir un chef de ménage veuf avec en Q103 un membre du ménage déclaré comme conjointe.
S01Q103	S01Q102, S01Q105	S'il y a un conjoint dans le ménage, le chef de ménage et le conjoint doivent être de sexes différents d'une part, et d'autre part, ils doivent avoir le même statut matrimonial et ce statut doit être marié ou en union libre. Si on est le fils ou le père du Chef de ménage ou de son conjoint, alors on est forcément de sexe masculin. De même, si on est la fille ou la mère du Chef de ménage ou de son conjoint, alors on est forcément de sexe féminin.
S01Q103	S01Q105,	Un ménage doit avoir un chef ; Le chef de ménage doit être toujours enregistré à la première colonne Q103(01)=1. Un visiteur ne saurait être un chef de ménage : le chef de ménage doit être un résident
S01Q104	S01Q11102	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celles données en Q111. Une personne mariée, veuve ou divorcée doit avoir au moins 10 ans.
S01Q104	S01Q103	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celles données en Q103 pour les autres membres du ménage. On ne peut par exemple pas imaginer que la différence d'âge entre (Nom) et l'un de ses parents soit inférieure à 10 ans.
S01Q112 à S01Q1113	S01Q102 S01Q105 S01Q111	S'assurer que les membres du ménage qui répondent à ces questions sont des hommes mariés. Bien vérifier que : Q102=1 et Q104≥18 et (Q111=2 ou Q111=3)
S01Q114	S01Q114	S'assurer que dans le montant reporté l'argent versé et la valeurs des biens offerts sont prises en compte : si par exemple il a déclaré versé la somme de 400 000F et deux moutons, si la valeur d'un mouton à cette époque là était de 50 000F, on reportera alors dans les bacs, 0 5 0 0
S01Q121	Q121	Vérifier l'ethnie pour les membres du ménage. Selon la disposition géographique de l'arrondissement où se trouve l'équipe, les grands groupes d'ethnies par zone devraient se présenter à peu près comme sur la figure ci contre
S01Q112 à S01Q120	S01Q104	S'assurer que les membres du ménage ayant 18 ans ou plus ne répondent pas à ces questions.

Section 01 : COMPOSITION DU MENAGE ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
S01Q117	S01Q102, S01Q104, S01Q103,	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celles données en Q104 et en Q103. Si le père en question est membre du ménage, le code en Q117 doit être différent de 97 et 00. La différence d'âge entre (Nom) et son père doit être supérieure ou égale à 15 ans. Le sexe de ce père doit être masculin.
S01Q119	S01Q102, S01Q104, S01Q103,	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celles données en Q104 et en Q103. Si la mère en question est membre du ménage, le code en Q119 doit être différent de 97 et 00. La différence d'âge entre (Nom) et sa mère doit être supérieure ou égale à 10 ans. Le sexe de cette mère doit être féminin.
S01Q119	S01Q102, S01Q104, S01Q103,	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celles données en Q104 et en Q103. Si la grand- mère en question est membre du ménage, le code en Q119 doit être différent de 97 et 00. La différence d'âge entre (Nom) et sa grand - mère doit être supérieure ou égale à 24 ans. Le sexe de cette mère doit être féminin.



Section 02 : EDUCATION DES MEMBRES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
S02Q201	S01Q101 et S01Q104	Assurez-vous que le numéro d'ordre de chaque membre du ménage concerné par la section 02 est inférieur ou égale à la taille du ménage. NB : Une personne n'est prise en compte qu'une seule fois. Vérifiez que les membres de ménage enregistrés dans cette section correspondent aux membres de la section 01 ayant 5 ans ou plus
S02Q203	S01Q104	Vérifiez que le niveau d'instruction est approprié pour l'âge de l'enfant, gardant à l'esprit que certains enfants peuvent être beaucoup plus avancés pour leur âge par rapport à la moyenne ou encore très en retard. Quoi qu'il en soit, il est impossible par exemple, qu'un enfant de 7 ans ait fréquenté l'école secondaire. (Nom) ne peut par exemple pas être au supérieur alors qu'il n'a que 9 ans. La dernière classe fréquentée avec succès ne peut pas être la 6 ^{ème} alors qu'on a que 5 ans. Si le niveau d'instruction ou la classe semble être démesuré par rapport à l'âge de l'enfant, indiquez une note au dos du questionnaire et vérifiez avec l'enquêteur/enquêtrice
S02Q204	S01Q104	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celle donnée en S01Q104 (Q104 de la section 01). (Nom) ne peut par exemple pas être titulaire du Probatoire alors qu'il n'a que 9 ans.

Section 02 : EDUCATION DES MEMBRES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
	S02Q203	Mettez en relation la réponse concernant (Nom) avec celle donnée en Q203. (Nom) ne peut pas être au primaire et avoir comme diplôme le plus élevé la LICENCE. De plus il ne peut avoir pour diplôme le plus élevé le BEPC et être au supérieur.
S02Q203	S02Q203	Mettez en relation les réponses concernant (Nom) entre Classe et niveau. (Nom) ne peut pas avoir pour dernière classe fréquentée avec succès le CE2 ; pourtant son niveau d'instruction est le secondaire. En outre il ne peut non plus être à la maternelle et avoir pour dernière classe suivie avec succès la SIL.
S02Q209	S02Q209	Pour chaque individu, vérifier que le total des frais exigés pour cette année scolaire est égal à la somme des frais d'inscription, de scolarité, d'APE et des autres frais.

Section 03 : SANTE DES MEMBRES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
S03Q301	S00Q006, S01Q101	Assurez-vous qu'il y a autant de colonnes remplies que de personnes dans le ménage.
s	S03Q302, S03Q303 et S03Q311	Un individu malade au cours des deux dernières semaines et ayant eu une consultation pour ladite maladie a nécessairement eu sa dernière consultation de santé au cours des deux dernières semaines. Respectez le saut vers la Q311 si code 7 à la Q304.
S03Q306	S03Q305	Si on a consulté un pharmacien, c'est le secteur privé laïc qui doit être enregistré.
S03Q308	S03Q305	Si on a consulté un pharmacien, il est plus probable que cette consultation ait eu lieu dans une « pharmacie ».
		Si on a consulté un médecin, alors il est plus probable que cela ait eu lieu dans un hôpital de première classe, un hôpital provincial, un hôpital de district, un centre médical d'arrondissement, une clinique, un cabinet médical ou au domicile de ce médecin ou encore que le médecin s'est déplacé dans le ménage pour faire la consultation.
		Si on a consulté un personnel de santé, alors il est plus probable que cela ait eu lieu dans un CMA, un centre de santé (CS), un GIC-Santé ou au domicile du personnel de santé ou encore que le personnel de santé s'est déplacé dans le ménage pour faire la consultation.
		Si on a consulté un tradipraticien, alors il est probable que cette consultation ait eu lieu que chez un tradipraticien.
		Si on a consulté le vendeur informel de médicaments modernes, alors cela ne peut avoir eu lieu que chez le vendeur informel de médicaments modernes.
S03Q310	S01Q102	Si un membre du ménage est de sexe masculin, alors on ne saurait avoir pour raison de la consultation, les réponses « visites prénatales » ou « postnatales ».

Section 04 : STATUT D'EMPLOI DES MEMBRES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
S04Q401	S01Q101, S00Q006	Le numéro d'ordre doit être inférieur ou égale à la taille du ménage et se rassurer de la correspondance avec l'enregistrement au tableau ménage. Ces numéros d'ordre ne doivent pas se répéter.
S04Q401	S01Q104, S01Q101	Se rassurer que seules les personnes ayant 5 ans ou plus ont été enregistrées à cette section.
S04Q406, S04Q412	S04Q406, S04Q412	En milieu rural, les femmes qui cultivent des parcelles sont des exploitantes agricoles et celles qui aident leur mari dans leurs exploitations sont des aide-familiales et ne sont donc pas des inactives.

Section 04 : STATUT D'EMPLOI DES MEMBRES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
S04Q406, S04Q412	S01Q104, S02Q203, S02Q204, S02Q207	Mettez en relation la réponse de l'enquêté avec son âge et son niveau d'instruction car certains emplois ne peuvent être exercés que par des personnes d'un certain âge et d'un certain niveau d'instruction.
S04Q406	S04Q407	Une personne qui travaille dans l'administration publique ou dans une entreprise publique ou parapublique ne peut être employeur ou travailleur à propre compte.
S04Q406, S04Q412	S04Q408, S04Q409, S04Q412	Assurez-vous que le mode de rémunération de l'enquêté correspond bien à son emploi, à la nature de l'entreprise dans laquelle il exerce son emploi et au caractère continu ou irrégulier de l'activité que celui-ci exerce.
S04Q406, S04Q411	S04Q410, S04Q412? S02Q203	Mettez en relation le revenu déclaré par l'enquêté avec son niveau d'instruction, son emploi, la nature de l'entreprise dans laquelle il exerce son emploi. Il est par exemple difficilement concevable qu'un cadre supérieur dans l'administration publique tire de son activité un revenu total mensuel de moins de 100 000 francs CFA. De Même, il est très probable, qu'un employé dans une grande société privée qui déclare tirer de son activité principale un revenu mensuel de 500 000 francs CFA, fasse des erreurs dans la déclaration de son revenu. Vérifiez la vraisemblance du montant et qu'il est enregistré en milliers de FCFA.
S04Q406, S04Q410	S04Q411, S04Q412	Vérifiez la conformité du type d'activités secondaires avec les revenus qui en découlent ainsi que le risque de confusion de l'activité principale et l'activité secondaire, en se référant au type de métier, au nombre d'heure de travail par semaine et au revenu.

Section 05 : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q506A	Q503 et Q505	Vérifier la cohérence entre le type de logement et le nombre de pièces du logement. Par exemple, une villa moderne ne peut pas avoir moins de 4 pièces. Aussi une maison d'une grande superficie ne peut pas avoir 1 seule pièce.
Q506B	Q506A	Le nombre de pièces utilisées pour dormir ne peut pas être supérieur au nombre de pièces de la maison.
Q508	Q507	Certains modes d'approvisionnement ne peuvent pas se trouver dans certains lieux. Par exemple un robinet dans le village (Q507 = 11) ne peut pas se trouver dans le village voisin (Q508 = 4). Le puits ne peut pas se trouver dans le logement. Il y a plusieurs autres cas d'incompatibilité.
Q509	Q508 et Q507	Vérifier la cohérence entre le lieu d'approvisionnement en eau et le temps mis pour s'y rendre. Par exemple, On ne devrait pas mettre 30 minutes pour puiser de l'eau dans le puits qui se trouve dans la cour.
Q510	Q507	Vérifier la cohérence entre le lieu d'approvisionnement en eau et le paiement pour cette eau. Par exemple il serait difficile de trouver un ménage qui paie pour l'eau de pluie.
Q511	Q510	On ne renseigne cette question que si Q510 = 1.
Q512	Section 1	Celui qui puise l'eau ne peut être un enfant que si lors de l'enregistrement des membres du ménage à la section 1 il y a des enfants (voir l'âge Q104 ou le lien de parenté Q103).
Q515A	Q513	Il est très peu probable qu'un ménage qui n'utilise pas l'électricité comme principale source d'éclairage, l'utilise comme principale source d'énergie pour la cuisson des repas.
Q519	Q505	Mettez en relation la réponse de l'enquêté avec celle donnée en Q505. Ex : Un immeuble à appartements (Q505 = 4) ne peut pas avoir des murs en paille.
Q520	Q505	Mettez en relation la réponse de l'enquêté avec celle donnée en Q505. Vous ne pouvez par exemple pas avoir un immeuble à appartements avec le principal matériau du toit en feuille.

Section 05 : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q521	Q505	Vous ne pouvez par exemple pas avoir une villa moderne avec le principal matériau du sol en terre.
Q525 (Biens N° 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21,22)	Q513	Mettez en relation la réponse de l'enquêté avec celle donnée en Q513. Il est très peu probable qu'un ménage qui n'utilise pas l'électricité comme principale source d'éclairage (Q513 = 2 à 6) ou le groupe électrogène (Q513 = 7), jouisse de l'un de ces appareils électriques.
Q526 (biens N° 16, 17 et 19)	Q513	Assurez-vous de la cohérence, car on ne saurait utiliser le gaz comme principale source d'énergie pour la cuisine sans posséder une bouteille de gaz, une cuisinière ou un réchaud à gaz.
Q525 et Q526 (Biens N° 7)	Q523	Il est très peu probable qu'un ménage qui dispose d'une connexion Internet n'ait pas d'ordinateur.
Q525 et Q526 (Biens N° 9 et 12)	Q524	Il est peu probable qu'un ménage qui ne dispose pas d'un téléviseur puisse jouir d'un câblage au réseau télé/satellite ou d'une antenne parabolique / numérique.
Q531	Q530	La valeur actuelle d'un bien ne saurait être supérieure à sa valeur lors de son acquisition.
Q533	Section 1	Voir les liens de parenté pour se rassurer qu'il a un conjoint ou pas.
Q539B	Q539A	Le prix commercial doit être supérieur au coût de construction.

Section 06 : AGRICULTURE ET ELEVAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q603	Q605, Q607 et Q608	Vérifier la cohérence entre le nombre d'animaux et les montants.
Q674	Q672	La valeur des produits consommés doit être inférieure ou égale à la valeur totale de la production.
Q606 & Q607; Q626 & Q627; Q634 & Q635; Q642 & Q643; Q650 & Q651; Q658 & Q660; Q675 & Q676.	Q410 et Q412	Si le ménage déclare vendre ou consommer les produits issus de son activité (l'élevage, la chasse, l'aquaculture, l'apiculture, la cueillette et l'agriculture) assurez-vous que les revenus issus de cette vente ou consommation sont déclarés à la section 04, et vérifiez la cohérence entre le montant déclaré à ce niveau et l'ensemble des revenus des membres du ménage (Q410 et Q412). Le premier ne doit pas dépasser le second.
Q670	Q611	Si aucun membre du ménage n'exploite les terres pour l'agriculture alors le ménage ne peut pas avoir cultivé un des produits de la liste
Q671	Q612	Aucune superficie mentionnée à Q671 ne doit dépasser la superficie totale qui figure à Q612.
Q615 Q616 Q617 Q618C Q619	Q674 et Q676	Vérifiez la cohérence entre les charges d'exploitation et la valeur totale des ventes et de la consommation.

Section 07 : LES DEPENSES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q704	Q703	Ex : Si la source principale des aliments est la propre production, on s'attendrait à ce que la valeur des aliments non achetés soit supérieure à celle des dépenses effectuées.
Q705 (Biens N° 34, 35, 36, 38)	Q513	La possession de certains types de biens engendre nécessairement des dépenses sur les 3 derniers mois. Ex : Un ménage qui utilise le pétrole comme principale source d'éclairage doit avoir des dépenses en pétrole lampant.
Q705 (Biens N° 42)	Q502 et Q504	Un ménage qui est en location dans un logement doit payer un loyer, et la valeur du loyer est fonction du type de maison. Ex : - On ne peut pas payer de loyer dans sa propre maison. - On ne peut pas louer une villa à 15.000 FCFA.
Q705 (Biens N° 45, 46, 47)	Q525 (Biens N° 23, 24)	La possession des biens tels que les véhicules, les moto, les groupes électrogène, entraîne des dépenses en essence, essence mélangé ou en gasoil.

Section 07 : LES DEPENSES DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q705 (Biens N° 34)	Q525 (Biens N° 17, 19)	La possession d'un réchaud à gaz ou d'une bouteille de gaz, entraîne des dépenses en gaz.
Q705 (Biens N° 35)	Q525 (Biens N° 18)	La possession d'un réchaud à pétrole entraîne des dépenses pour l'achat du pétrole.
Q705 (Biens N° 43, 45 et 46)	Q513 et Q525 (Biens N° 7,9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 21)	Pour les appareils électriques que l'on possède, il faut de l'électricité pour s'en servir. Cette électricité peut provenir d'AES Sonel ou d'un groupe électrogène.
Q707 (Biens N° 58)	Q525 (Biens N° 23, 24)	La possession des biens tels que les véhicules, les motos, entraîne des dépenses autres que l'essence, essence mélangé ou en gasoil. Il s'agit notamment des dépenses en lubrifiant, pièces de rechange, péage routier...
Q707 (Biens N° 64)	Q525 (Biens N° 1,2, 3 et 4)	La possession d'un téléphone occasionne des dépenses de communication.
Q709 (Dépense N° 71)	Q206	S'il y a un enfant qui va école dans le ménage, on s'attendrait à avoir des dépenses en éducation.

Section 08 : OPINIONS SUBJECTIVES SUR DES SUJETS D'ORDRE GENERAL		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Toutes les questions		Vérifier qu'il n'y a aucun bac vide.

Section 09 : EVENEMENTS SPECIAUX (CHOCS)		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q904	Q902	Contrôler la cohérence entre le type de problème et la solution pour y remédier. Ex : si quelqu'un a perdu son emploi (Q901 J), il ne peut pas dire que la stratégie pour y remédier c'est l'utilisation d'engrais.

Section 10 : PATRIMOINE FONCIER, ACCES AU CREDIT POUR LA PRODUCTION ET CAPITAL SOCIAL DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q1001	Q611	Vérifier la cohérence de la possession des terres posée dans ces 2 questions.
Q1010	Q1001, Q1005, Q1008	Mettez en relation la réponse de l'enquêté avec celles données en Q1001, Q1005, Q1008. Vous ne devez par exemple pas avoir dans vos questionnaires un enquêté qui déclare qu'au moins un membre du ménage possède une terre exploitée en Q1001 ou une terre non exploitée en Q1005 et qui en Q1010 déclare que le nombre total des terres du ménage est 00. De même, il ne peut pas déclarer en Q1008 qu'au moins un membre de son ménage possède une habitation (non occupée par le membre) et dire en Q1010 que le nombre d'habitations du ménage est 00. Assurez-vous du respect du saut vers Q1013 si « 00 partout ».
Q1010	Q1011, Q1012	Assurez-vous que le nombre de propriétés (terres et habitations) ayant un titre foncier est inférieur ou égal au nombre total des propriétés du ménage. De même, le nombre de propriétés appartenant aux femmes doit être inférieur ou égal au nombre total des propriétés du ménage.
Q1017	Q101	Assurez-vous que le numéro d'ordre du membre du ménage ayant obtenu le crédit est inférieur ou égal à la taille du ménage.
Q1017	Q101, Q104	Vérifiez la cohérence de l'âge du membre ayant obtenu le crédit. Par exemple le membre du ménage ayant obtenu un crédit ne peut pas être âgé de 5 ans.
Sous section 10.3	Q101	Assurez-vous que le numéro d'ordre du membre du ménage adhérant à une association est inférieur ou égal à la taille du ménage.

Section 10 : PATRIMOINE FONCIER, ACCES AU CREDIT POUR LA PRODUCTION ET CAPITAL SOCIAL DU MENAGE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Q1037(Voisins)	Q1032	L'individu ne peut confier ses enfants au voisin que s'il a dit qu'il peut lui faire confiance, au moins partiellement.

Section 11 : ACCESSIBILITE AUX INFRASTRUCTURES DE BASE		
Questions	Questions de référence	Contrôles
Toutes les questions		Vérifier qu'il n'y a aucun bac vide.

VI. GARDE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Le matériel de l'enquête est mis à la disposition du contrôleur qui en assure la distribution. Les fiches de dénombrement et croquis du village, les questionnaires ménages et village, les fiches échantillon, les fiches de paiement pour le jeu, les frais de paiement des bénéficiaires du jeu. Le contrôleur doit veiller au bon entretien de tous ces éléments et leurs bonne gestion, le reliquat des d'argent non utilisé pour le jeu sera reversé au superviseur pour être ré acheminer au bailleur de fonds/partenaire.

La responsabilité de ceux abîmeraient un matériel d'enquête (dé, questionnaire rempli, fiches etc.) est personnellement engagée, et il appartient au contrôleur de porter cette information à la connaissance de son superviseur.

Le matériel d'une équipe est composée de :

- dossiers de dénombrement des villages (fiche de dénombrement, fiche échantillon, schéma ou croquis du village, fiche de paiement du jeu) ;
- questionnaires ;
- la craie;
- les marqueurs ;
- les dés à douze faces pour le jeu;
- les fonds pour le paiement aux bénéficiaires du jeu ;
- les codes à barres;
- les calculatrices ;
- les GPS ;
- les affiches publicitaires ;
- les dépliants ; les tricots pour certains chefs locaux

Les conditions générales d'utilisation et de conservation sont édictées par l'Institut National de la Statistique. Les superviseurs, définissent les conditions nécessaires au respect des règles de sécurité et d'entretien de ces matériels et équipements.